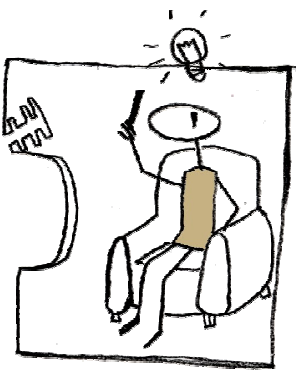




Fait le 09/02/2011

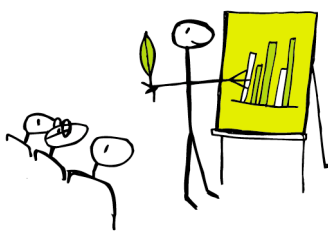
## Objectif :

La directive fixe les exigences en matière d'éco-conception applicables aux **produits liés à l'énergie**, afin de garantir la libre circulation de ces produits sur le marché communautaire.



## \_Approche cycle de vie

Diminuer les **consommations énergétiques** des produits liés à l'énergie pendant les phases d'utilisation.



Les moyens de **transport** ne sont pas concernés.



**Directive EuP : 2005/32/EU**  
Energy Using Products

**Directive ErP : 2009/125/CE**  
Energy Related Products

Applicable aux produits liés à l'énergie

### > Définition

«produit lié à l'énergie» («produit»), tout bien ayant un impact sur la consommation d'énergie durant son utilisation qui est mis sur le marché et/ou mis en service, y compris les pièces prévues pour être intégrées dans un produit lié à l'énergie visé par la présente directive et qui sont mises sur le marché et/ou mises en service sous forme de pièces détachées destinées aux utilisateurs finals et dont la performance environnementale peut être évaluée de manière indépendante;

### > Les produits concernés

Tous les produits qui répondent aux critères suivants:  
- Un volume annuel de vente > 200000 unités / an dans l'UE  
- Un impact "significatif" sur l'environnement  
- Un fort potentiel d'amélioration de ses performances environnementales

### > Les grandes lignes de la Réglementation

La Directive 2009/125/CE sur l'écoconception liés à l'énergie vise à améliorer la performance environnementale des produits tout au long de leur cycle de vie en intégrant systématiquement des considérations environnementales dès les premiers stades de leur conception.

L'objectif de cette directive est de faire de la performance environnementale une priorité dans la conception des produits liés à l'énergie et de fixer des exigences minimales pour l'éco-conception. Des règles cohérentes, communes à toute l'Union Européenne, en matière d'écoconception permettront d'éviter que les disparités entre réglementations nationales ne deviennent des obstacles aux échanges intracommunautaires.

La directive n'introduit pas directement d'exigences obligatoires sur des produits spécifiques, mais en revanche elle définit des conditions et des critères permettant de fixer des exigences relatives à certaines caractéristiques produit pertinentes (ex : la consommation en énergie ou en eau, la production de déchets ou encore l'allongement de la durée de vie) qui peuvent évoluer rapidement et efficacement

Les produits qui satisfont à ces exigences profiteront à la fois aux entreprises et aux consommateurs, en facilitant la libre circulation des biens au sein de l'Union Européenne et en améliorant la qualité des produits et la protection de l'environnement.

Le principal objectif de cette directive est de réduire les impacts environnementaux tels que la pollution de l'eau, de l'air, des sols, des produits électriques et électroniques utilisés en Europe.

Elle couvre tout le cycle de vie du produit, de l'extraction des matières premières, la fabrication, l'utilisation jusqu'au recyclage. Son impact sur les processus de conception de la société et les systèmes de management est très important.

### > Les acteurs du marché et leurs obligations

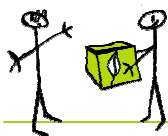
Les producteurs tous les appareils doivent faire l'objet d'une déclaration de conformité et porter 'marquage CE'. Si le fabricant est basé en dehors de l'Union européenne, et n'a pas de représentant autorisé dans l'UE, l'importateur sera supposé assurer la mise en conformité.

Les fabricants, les importateurs et/ou les distributeurs peuvent choisir entre différentes procédures d'évaluation de la conformité :

La première est le contrôle interne de conception. On enregistre dans un document technique, toutes les dispositions prises vis-à-vis de l'environnement, par exemple le nombre des exigences satisfaites concernant l'éco-conception.

L'autre option consiste à gérer les produits soumis à la directive EuP, dans le cadre de la démarche Assurance Qualité Totale englobant les processus et les contrôles qualité.

Dans les deux cas, les fabricants doivent effectuer une évaluation du modèle du produit consommateur d'énergie tout au long de son cycle de vie, basée sur des hypothèses réalistes dans les conditions normales d'utilisation, afin d'établir leur Profil Ecologique



## Documentations :

### Les producteurs et importateurs devront donc :

- Constituer un dossier Technique
- Produire une déclaration de conformité



## Obligations :

Ils seront soumis aux obligations suivantes :

- **L'évaluation des impacts** environnementaux du produit consommateur d'énergie,
- L'établissement de son **profil écologique**,
- La **justification des solutions retenues** à la vue de ses performances environnementales,
- La **conservation de ces informations** pendant 10 ans,
- **L'information de l'utilisateur** sur les performances environnementales du produit.

## Marquage CE :

Est apposé et une déclaration de conformité CE est délivrée.



## Abrogation :

La directive 2005/32/CE est entièrement abrogée, la directive 2008/28/CE est abrogée uniquement pour le 1<sup>er</sup> article.

**Directive EuP : 2005/32/EU**  
Energy Using Products

**Directive ErP : 2009/125/CE**  
Energy Related Products

Applicable aux produits liés à l'énergie

**> Recensement des sites concernant les études réalisées sur l'écoconception des produits prioritaires:**

www.ecoboiler.org  
www.ecoimaging.org  
www.ecohotwater.org  
www.ecocomputer.org  
www.ecotelevision.org  
www.ecostandby.org  
www.ecosolidfuel.org  
www.ecocharger.org  
www.eup4light.net  
www.ecoaircon.eu  
www.ecomotors.org  
www.ecofreezercom.org  
www.ecocolddomestic.org  
www.ecowetdomestic.org  
www.ecocomplexstb.org

## > Directive applicable

DIRECTIVE 2009/125/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 21 octobre 2009 établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'éco-conception applicables aux produits liés à l'énergie.

Voir tableau de correspondance des articles de cette Directive avec la Directive 2005/32/CE en annexe X.

Texte intégrale sur :  
<http://eur-lex.europa.eu/>

Les fiches de synthèses des réglementations déjà en vigueur découlant de cette directive sont disponibles sur notre site internet : [www.eco-conception.fr](http://www.eco-conception.fr) dans la partie espace abonnés.